

L'immigration doit être gérée de façon autonome

Berne, le 15 avril 2016

Communiqué de presse

L'immigration doit être gérée de façon autonome

Le PLR a proposé au parlement l'examen d'une préférence indigène

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux a déposé, aujourd'hui, auprès de la commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N), une demande visant à examiner la mise en place d'une préférence indigène limitée selon les groupes professionnels, les secteurs et les régions. Le PLR s'engage à trouver une véritable solution pour la mise en œuvre de l'article 121a (gestion de l'immigration), qui respecte la volonté du populaire et la libre-circulation des personnes.

La demande déposée, et acceptée à l'unanimité par la CIP-N, enjoint l'administration à examiner la préférence indigène. Cette dernière doit être définie de manière à ce que la main-d'œuvre indigène puisse être préférée lors de l'attribution d'emplois dans un groupe professionnel, un secteur ou une région présentant un taux de chômage plus élevé que la moyenne. Le projet devrait également prévoir une préférence indigène pour les frontaliers, ces derniers étant du ressort des cantons.

Contingents : incompatibles avec la libre-circulation des personnes

La proposition d'introduire un seuil fixe ne représente pas une solution viable. En effet, si les contingents ou le seuil d'une clause de sauvegarde sont trop élevés, la volonté populaire ne sera pas suffisamment prise en compte. Au contraire, s'ils sont trop restrictifs, nous risquons de voir les bilatérales I annulées à cause de la clause guillotine, car elles sont étroitement liées à l'accord sur la libre-circulation des personnes (ALCP). Il convient de préciser que les entreprises ont également besoin d'une marge de manœuvre suffisante ce qui n'est pas garanti par des réglementations restrictives. La solution du Conseil fédéral propose, pour sa part, que les travailleurs suisses doivent attendre que la clause de sauvegarde soit activée avant que la main-d'œuvre indigène puisse être privilégiée lors de la recherche d'emploi.

Le PLR présente des solutions cohérentes. En effet, avec nos propositions concernant la limitation de l'immigration provenant des États hors de l'UE/l'AELE, une application plus stricte de l'ALCP, une politique de l'asile plus restrictive et une préférence indigène nous tenons compte de la volonté populaire et augmentons les chances de trouver un accord avec l'UE.

Une mesure réalisable et non bureaucratique

La préférence indigène temporaire et limitée est une solution non bureaucratique. Ainsi, les centres régionaux de placement en Suisse pourraient rapidement vérifier si une personne à la recherche d'un emploi correspond à l'un des profils souhaités. Elle permettrait aux entreprises des secteurs concernés de recruter facilement et selon les besoins de la main-d'œuvre indigène. La préférence indigène permet enfin de créer une sécurité juridique, garantit la prospérité de la Suisse et prend en compte la volonté populaire qui réclame une gestion autonome de l'immigration.

L'immigration doit être gérée de façon autonome

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour pour la Suisse.**

Contacts

- › Isabelle Moret, conseillère nationale, 079 332 08 23
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne